



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0029-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 03 mars 2023**

**Délibération n° 29**

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 24 février 2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :

**Ont donné procuration** :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celine GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Marielle LAVASTRE Commande Publique

<b>Objet</b> :	Contrats d'assurances renouvellement du groupement de commandes : convention
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération du 18 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un groupement de commandes entre la ville du Puy-en-Velay, la Communauté d'agglomération et le C.C.A.S. afin de passer des contrats uniques d'assurances pour couvrir l'ensemble des risques communs aux trois collectivités et réaliser des économies d'échelle.


Il s'agit notamment des contrats d'assurances suivants : Audit en assurances, Dommages aux biens, Responsabilité civile, Protection juridique, Flotte automobile, Individuelle accident, Tous risques exposition, Cyber criminalité.

Le groupement de commandes a permis en 2018 lors du renouvellement des marchés d'assurance une meilleure couverture des risques et un gain financier conséquent.

Délibération n°29 du vendredi 03 mars 2023

Les marchés d'assurance arrivant à échéance au 31 décembre 2023, il est proposé de renouveler le groupement de commandes pour une durée de 10 ans et relancer les procédures d'appel d'offres.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023  
Reçu en préfecture le 10/03/2023  
Publié le 10/03/2023  
ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0029-DE



Il est proposé de désigner la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en qualité de coordonnateur du groupement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville du Puy-en-Velay, la Communauté d'agglomération et le C.C.A.S. pour la passation des marchés d'assurance.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 3 mars 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03  
mars 2023